



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 05 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Demande de subventions pour l'organisation des BurythmiK's 2026.

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjointes au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Nadia PIAI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène VANDROMME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2025-14 du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Vu le projet « Les BurytmiK's » proposé par la médiathèque de Bury pour l'année 2026 ;

Considérant que le financement de cet évènement nécessite une participation sous forme de subventions de la part de nos partenaires institutionnels.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Accepte les devis et estimations proposés pour l'organisation du festival « Les BurytmiK's » pour un total de 44 045 €

Article 2 : Sollicite une subvention au taux maximum pour cette opération auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental, le Clermontois et la Région.

Article 3 : Prend l'engagement de réaliser cette opération si les subventions sont accordées.

Article 4 : Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ces demandes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée



Bury, le 2 décembre 2025

**Le Maire,
David BELVAL**